

Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options	
Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie	
Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation	

CIRCULAIRELe 9 septembre 2005

BULLETIN D'INFORMATION CONCERNANT LES OPTIONS SUR ACTIONS DE WESTJET AIRLINES LTD. (WJA)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS RATTACHÉES AUX <u>OPTIONS SUR ACTIONS</u> <u>DE WESTJET AIRLINES LTD</u>. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Westjet Airlines Ltd. (WJA) a annoncé le 30 août 2005 qu'une majorité de ses actionnaires a voté à cette même date en faveur de la création de deux nouvelles catégories d'actions pour remplacer ses actions ordinaires et ce afin d'assurer le respect des limites de propriété par des investisseurs non canadiens prescrites par la Loi sur les transports au Canada. En vertu de la nouvelle structure de capital, chaque action ordinaire émise et en circulation détenue ou contrôlée par un investisseur non canadien sera convertie en une action à droit de vote variable (WJA.RV) et chaque action ordinaire détenue ou contrôlée par un investisseur canadien sera convertie en une action ordinaire votante (WJA). Une fois la conversion complétée, chaque fois que des actions votantes ordinaires sont achetées d'un investisseur par un investisseur non canadien, ces actions seront automatiquement converties en actions à droit de vote variable et chaque fois que des actions à droits de vote variable sont achetées d'un investisseur non canadien par un investisseur canadien, ces actions seront automatiquement converties en actions votantes ordinaires. Les actions votantes ordinaires de WJA ne peuvent être détenues que par des investisseurs canadiens alors que les actions à droit de vote variable ne peuvent être détenues que par des investisseurs non canadiens.

La présente circulaire vise à traiter de certaines questions ayant trait à la nature des actions votantes de Westjet Airlines Ltd. et des actions livrables qui sont sous-jacentes aux options sur actions de WJA qui sont inscrites à la Bourse de Montréal. Elle vise également à répondre à certaines préoccupations que pourraient avoir les participants au marché quant aux restrictions qui pourraient exister quant à la livraison d'actions à des investisseurs canadiens par rapport à des investisseurs non canadiens et à clarifier pour les détenteurs d'options quelles actions seront livrées ou reçues lors de la levée d'options sur les actions de WJA.

Circulaire no: 128-2005

Site Internet : www.m-x.ca

Circulaire no : 128-2005 Page 2

Ce qui suit est un extrait de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et document d'information publié par WJA le 29 juillet 2005 et disponible (en anglais seulement) à l'adresse suivante http://www.westjet.com/pdffile/WestJetInfoCircular2005.pdf. Ce document décrit ce qui se produit lorsqu'un investisseur canadien acquiert des actions WJA.

« Actions à droit de vote variable de WJA – Conversion (page 11 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction - Traduction)

« Chaque action à droit de vote variable sera automatiquement convertie en une action ordinaire votante, sans autre intervention de la part de Westjet ou du porteur si : (i) l'action à droit de vote variable est détenue ou contrôlée par un Canadien;... »

Actions ordinaires votantes de WJA – Conversion (page 12 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction - Traduction)

« Chaque action ordinaire votante émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote variable automatiquement et sans autre intervention de la part de Westjet ou du porteur, si cette action ordinaire votante est ou devient détenue ou contrôlée par un non canadien. »

Les dispositions ci-dessus signifient qu'à chaque fois qu'il y a un transfert de propriété d'actions à droit de vote de WJA entre un canadien et un non canadien, il y a conversion automatique des actions transférées dans la catégorie appropriée. Par exemple, si un non canadien livre des actions à droit de vote variable de WJA (WJA.RV) à un canadien, ces actions sont automatiquement converties en actions ordinaires votante (WJA).

Par conséquent, conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus relativement à la conversion, tout investisseur canadien ou non canadien qui doit livrer ou recevoir des actions de WJA en raison de la levée d'une option verra ces actions automatiquement converties dans la catégorie appropriée d'actions requise par CDCC.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec M. Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de Marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou par courriel à l'adresse rbourbonnière@m-x.ca ou avec votre bureau local de CDCC.